

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LETTRES INEDITES

Du comte Joseph de Maistre, sur l'éducation publique en Russie, adressée au comte de T.

SUITE ET FIN.

« S'il était possible, M. le Comte, d'ajouter encore à des considérations aussi pressantes, j'aurais l'honneur de vous faire observer que la science, de sa nature, dans tous les temps, et sous toutes les formes de gouvernement, n'est pas facile pour tous les hommes, ni même pour tous les hommes distingués. Le militaire, par exemple (c'est-à-dire les quatre-vingt-cinquièmes de la noblesse), ne doit pas être et ne saurait être savant : l'artillerie seule, le génie et la marine exigent des connaissances en mathématiques, connaissances pratiques surtout, et beaucoup moins profondes qu'on ne croit ; car on a observé fort à propos en France que jamais un marin de l'Académie des Sciences n'avait pris une frégate à l'ennemi. Au reste, il y a partout des écoles spéciales pour ces sortes de services ; mais pour ce qu'on appelle l'armée, la science n'est pas accessible et serait même nuisible ; elle rend le militaire casernier et paresseux ; elle lui ôte presque toujours cette impétuosité et ce génie entreprenant qui produit les grands succès militaires ; d'ailleurs, le plus grand nombre ne voudra jamais s'appliquer, surtout dans les hautes classes de la société. La vie militaire, sauf les exceptions dont il ne faut jamais s'occuper, sera toujours une vie dissipée : ôtez de la journée d'un officier le temps des devoirs indispensables de la société, celui des plaisirs et des évolutions militaires, que reste-t-il à la science ?

« La Russie a d'ailleurs, par rapport aux sciences, un désavantage particulier qu'elle ne doit pas se cacher. Chez les autres nations de l'Europe, la langue ecclésiastique était une langue classique, de manière que l'on apprenait Cicéron et Virgile à l'Eglise ; le sacerdoce, qui, par un bonheur singulier, n'était ni au-dessus du dernier homme de l'Etat, ni au-dessous du premier, supposait la connaissance de cette langue ; premier membre de l'Etat, le clergé était mêlé dans une foule d'affaires, et les controverses seules avec les ennemis de la religion exigeaient en lui les connaissances les plus variées et les plus profondes. La magistrature, avec son immense suite, était encore une cause et une source inépuisable de sciences. Les lettres ou l'érudition étaient plus ou moins l'appanage de cette classe laborieuse, qui souvent même se délassait de ses travaux par l'étude des sciences exactes.

« La Russie ne possède point cet avantage ; sa langue religieuse est belle sans doute, mais stérile, et jamais elle n'a produit un bon livre. Son clergé est une tribu de Lévi, entièrement séparée des autres, et pour ainsi dire un peuple à part. La science qu'il possède n'est point un bien mis en commun. La voix du prêtre ne se fait entendre qu'à l'autel, et ses fonctions sont au-dessous de tout homme distingué. La magistrature ne suppose de son côté aucune connaissance scientifique : l'homme même qui aurait passé la plus grande partie de sa vie dans les camps ou les garnisons, peut terminer une vieillesse honorable dans les tribunaux. Il n'y a donc en Russie rien qui nécessite la science, c'est-à-dire qui en fasse le moyen unique et indispensable pour arriver à certaines distinctions de l'Etat. C'est donc dans le pays de l'Europe où les sciences sont le moins nécessaires, qu'on veut les naturaliser toutes, et toutes à la fois : ce n'est pas connaître la nature humaine ; il faut les faire désirer avant de les enseigner. L'Etat doit la science aux sujets qui la demandent, mais il ne doit ni ne peut la donner à ceux qui ne la veulent pas. C'est en vain que le gouvernement ferait de tel ou tel genre de connaissances la condition inévitable pour obtenir tel ou tel genre de distinctions : dès que la nécessité ne sera pas dans la chose même, on se moquera de la loi, et les grades scientifiques ne seront en très-peu de temps qu'un vain titre dont tout le monde connaîtra le tarif. Le comble du malheur, c'est que tout le monde aura l'orgueil de la science sans en avoir la substance ; tout le monde sera entêté, inquiet, raisonneur, mécontent, examinateur, indocile, comme si l'on savait réellement quelque chose, de manière que le gouvernement, avec ses efforts et ses dépenses énormes, ne sera parvenu qu'à créer de mauvais sujets dans tous les sens de l'expression. Il suit de tout cela, qu'au lieu d'étendre le cercle des connaissances en Russie, il faut le restreindre pour l'avantage de la science, ce qui est directement contraire à cette rage encyclopédique qui est une des grandes maladies du moment.

« Mais l'importance du sujet exige que j'en fasse l'objet d'une lettre particulière.

« Je suis, etc. »

Dans la lettre suivante, M. de Maistre fait le tableau de l'éducation ancienne, et il met en parallèle un plan tout-à-fait gigantesque d'éducation moderne fait pour la Russie, et renfermant l'enseignement de presque toutes les sciences. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici que quelques parties de la lettre de M. de Maistre, qui peut-être sera publiée plus tard.

« Saint-Petersbourg, 20 juin 1810.

Monsieur le Comte.

« Bossuet avait grandement raison : il n'y a rien de meilleur que ce qui est éprouvé. Permettez donc que j'aie l'honneur de mettre sous vos yeux un tableau très-abrégé de l'éducation ancienne, qu'on tâche maintenant, par tous les moyens possibles, de la ressusciter en France, avec les modifications nécessaires. Ce tableau nous conduira tout naturellement à l'examen du plan que vous avez bien voulu me communiquer...

« Observez, monsieur le Comte, la sagesse de nos anciens : tout le monde (j'entends, dans les classes distinguées) devant savoir bien parler et bien écrire, ils avaient borné à ces deux points l'éducation générale ; ensuite chacun prenait son parti, et s'adonnait spécialement à la science particulière dont il avait besoin ; jamais ils n'avaient rêvé qu'il fallait savoir la chimie pour être évêque, ou les mathématiques pour être avocat. La première éducation ne dépassa jamais les bornes que je viens d'indiquer. Ainsi furent élevés Copernic, Ceppler, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, les Bernouilli, Fénelon, Bossuet et mille autres ; ce qui prouve bien que cette manière n'était propre qu'à gâter et rétrécir l'esprit, comme disent les discoureurs du siècle. Je n'ai pu me dispenser de ce préliminaire pour me procurer un point de comparaison sur lequel je puisse asseoir un jugement motivé au sujet du projet en question. Voyez d'abord quelle est, dans une matière où le temps fait tout, la proportion entre les sciences embrassées par le plan, et le temps qu'il y destine.

« *Notions fondamentales des différents droits* (p. 35). Gymnastique, danse, natation, etc... On a peine à se persuader que ce plan ait été écrit et présenté sérieusement. Quoi ! toutes les notions de l'Europe ont consacré sept ans à l'étude de la langue latine, des classiques écrits dans cette langue, et à quelques éléments de philosophie ; l'étude était constante, la discipline sévère, et cependant c'était un proverbe parmi nous : « qu'au collège on pouvait seulement apprendre à apprendre ; » et l'on ose présenter à une nation neuve, dont les inclinations ne sont pas encore bien déterminées vers les sciences, un plan qui réunit des objets dont un seul occuperait le cours du temps entier !

« Certainement celui qui écrit ceci n'aime pas à critiquer ; il est, au contraire, persuadé qu'il faut louer et encourager tout ce qui n'est pas absolument sans mérite ; mais, dans ce cas, la modération n'est pas permise : il est impossible de lire de sang-froid un tel plan, et tout homme instruit, qui l'aura parcouru légèrement, ne manquera pas de s'écrier que les jeunes Russes sont des anges, ou que leurs instituteurs ont perdu l'esprit ! Il est douteux que les élèves du lycée puissent connaître bien clairement, à la fin du cours, les noms et les objets réels des sciences détaillées dans cet indiscret catalogue. Il n'y a pas de méthode plus sûre pour dégoûter à jamais de la science une malheureuse jeunesse dont la tête se trouvera embarrassée, et, pour ainsi dire, obstruée par cet amas immense de connaissances, ou, ce qui est pire encore, pour la remplir de tous les vices que la demi-science entraîne après elle !... Vous ne pouvez donc, monsieur le Comte, rendre un service plus essentiel à votre souverain et à votre pays, qu'en faisant d'abord main basse sur ce tas extravagant de sciences accumulées par un homme qui n'a pas su, ou n'a pas voulu distinguer les connaissances qui conviennent à tout le monde, de ces sciences spéciales qui ne sont nécessaires qu'à certaines professions.

« Il faut prendre garde aux livres d'histoires, car nul genre de littérature peut-être n'est plus infecté. On propose dans le tableau l'*Examen philosophique de l'histoire d'après Bossuet et Ferrand* ; mais Bossuet ressemble à Ferrand comme un aigle ressemble à une taupe. Ferrand est plein d'erreurs, et, depuis Charlemagne, il est aveugle.

« *Exposition du système des connaissances humaines. Idéologie, psychologie, etc.* L'idéologie française est une introduction au matérialisme ; les Anglais l'ont appelée fort à propos le *sensualisme* ; mais, quand on se tiendrait strictement aux idées, déjà fort dangereuses en elles-mêmes, de Locke et de Condillac, sans aller plus loin, pourquoi affronter ce danger et pourquoi cette métaphysique inutile ? Il n'y a pas ici des inspecteurs nés de la morale

publique, des évêques appartenant aux premières familles de l'Etat, voyant tout, qui, sur le moindre soupçon, se faisaient présenter les cahiers du lycée et les dénonçaient au gouvernement. Il y aurait ici beaucoup de mal de fait, avant qu'on s'en fût aperçu ou soucie d'y mettre ordre.

*Notions philosophiques des droits et des obligations ; rapports de l'homme en société ; organisation sociale, droit et obligations qui en résultent. Connaissance fondamentale des différens droits* (p. 35, IVe. tabl.). La première jeunesse ne doit savoir que trois choses sur l'organisation sociale : Que Dieu a créé l'homme pour la société, ce qui est prouvé par le fait ; que l'état de société rend le gouvernement nécessaire ; que chacun doit obéissance, fidélité et dévouement jusqu'à la mort à celui sous lequel il est né. Personne n'ignore de quels funestes principes les novateurs de France et d'Allemagne ont rempli leurs livres de politique théorique. On ne saurait faire de plus grande imprudence que celle de remuer ce hourbier. Qu'on laisse du moins mûrir l'homme avant de l'initier à ces doctrines, qui sont dangereuses, même lorsqu'elles sont exposées par des hommes sages.

*Langue grecque.* Croyez-en, M. le Comte, les hommes laborieux qui ont cultivé cette langue si belle et si difficile : il n'y a pas de jeune homme en Russie, né dans la classe distinguée qui n'aimât mieux faire trois campagnes et assister à six batailles rangées que d'apprendre par cœur les seuls conjugaisons grecques. Le relâchement général de la discipline moderne avait déjà chassé le grec de l'enseignement commun, parce que réellement les jeunes gens élevés dans ce que nous appelions mollesse, ne suffisaient plus à ce travail ajouté à celui du latin ; mais ces mêmes jeunes gens, qui étaient des trapistes en comparaison des vôtres, les six ans du lycée ne suffisaient pas pour leur apprendre très-médiocrement le grec sans s'occuper d'aucun autre objet. On ne leur apprendra rien, précisément parce qu'on veut leur apprendre tout. Voilà les objets principaux qu'il faudra retrancher sans balancer. Je sais trop bien que les meilleures intentions sont trop impuissantes, et qu'elles doivent se plier jusqu'à un certain point aux préjugés courans : mais il faut toujours marquer le point où il serait bon d'arriver ; l'homme d'Etat s'en approche ensuite autant que les circonstances le lui permettent.

Le jeune homme qui aura terminé son cours, courra sa dix-neuvième année, et l'on peut assurer qu'une éducation soignée, et surtout classique ne peut être achevée, c'est-à-dire, dans un autre sens, commencée, qu'à cet époque, et même un peu plus tard.

Dans une courte lettre qui suivra celle-ci, j'aurai l'honneur, monsieur le Comte, d'ajouter quelques idées sur l'éducation commune considérée sous le rapport de la morale.

Je suis, etc."

Nous regrettons de n'être pas à même, pour le moment du moins, de donner la lettre que le comte de Maistre annonce à la fin de celle-ci.

Ami de la Religion.

#### ANNALES DE L'ARCHICONFRÉRIE.

Le 3e. Bulletin des Annales de l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie vient de paraître. Il est précédé de l'approbation suivante :

" Nous, Denis-Auguste Affre, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Paris,

" Sur le rapport de l'examineur délégué par nous et sur les conclusions favorables de la commission de l'examen des livres, nous avons autorisé et autorisons par ces présentes la publication du 3e. Bulletin de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie.

" Ce bulletin nous a semblé propre à répandre de plus en plus une dévotion qui a pris naissance dans le diocèse de Paris, que l'autorité diocésaine a approuvée, et que le souverain Pontife a enrichie de nombreuses indulgences, dévotion qui a produit en France un grand nombre de conversions et augmenté le culte et la confiance envers la très-sainte Vierge, patronne de la Métropole et de tout le diocèse.

" Donné à Paris, sous le seing de notre vicaire-général, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 16 septembre 1843.

S. JAQUEMET, vicaire-général.

" Par mandement de Mgr. l'Archevêque de Paris, F. HIRON,

Chanoine honoraire, pro-secrétaire."

Nous transcrivons aussi la lettre adressée par S. E. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de S. S., à M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires :

" J'ai lu bien volontiers ce qui a été publié jusqu'ici des Annales de l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de la Vierge, mère de Dieu, et la consolation que m'a procurée cette lecture n'a pas été légère. En effet, j'ai connu par là les fruits abondants dont cette institution chrétienne est la source, et avec quelle profusion et quelle munificence la très-heureuse Vierge mère de Dieu a daigné récompenser vos efforts et vos travaux, et aussi la piété remarquable des membres de la dite Archiconfrérie. Cette lecture m'a de plus fait concevoir l'espoir assuré de voir une association instituée sous de tels auspices, et si merveilleusement propagée en un si petit nombre d'années, obtenir chaque jour de nouveaux accroissemens, et éprouver dans une plus grande mesure les effets de la divine miséricorde. Pour ce qui me regarde, je ne cesserai de supplier avec instance la très-sainte Vierge, de confirmer et d'accroître dans le cœur des confrères l'humilité chrétienne qui leur est si fort recommandée, de réveiller en eux la charité fraternelle, de la rendre plus active, si elle venait à éprouver quelque affaiblissement, de faire en sorte que leurs prières au Dieu très-bon pour la con-

version des pécheurs, fin principale de cette Archiconfrérie de Notre-Dame, soient de plus en plus ferventes, et obtiennent un heureux effet par le secours de la mère de Dieu, toujours vierge, qui est appelée avec raison le refuge des pécheurs.

" En même temps, je ne saurais m'empêcher de relever par les éloges qu'elles méritent votre piété et votre religion que je connais et apprécie depuis si longtemps, et dont vous donnez journellement des preuves nouvelles dans la direction même de l'Archiconfrérie qui est remise entre vos mains ; je ne veux pas manquer non plus de vous encourager à continuer d'être à jamais infatigable dans la recherche du salut des âmes, comme en effet vous l'avez été jusqu'ici tant par vous-même que par d'autres auxquels vous avez communiqué votre zèle : n'omettez donc aucun genre de soins et de travaux pour enflammer les cœurs des fidèles d'une piété de jour en jour plus fervente envers la Mère de Dieu, dont j'ai entrepris de célébrer, dans une dissertation polémique récemment imprimée, la conception pure de toute tache du péché originel.

" Veuillez enfin me croire animé d'une bienveillance particulière à votre égard et rempli d'estime pour vos vertus, et agréez de bon cœur les sentimens intimes de mon âme, dans lesquels je demande pour vous au Seigneur tout ce qui peut vous être agréable et avantageux.

" Votre très-dévoilé de cœur,

Louis, cardinal LAMBRUSCHINI.

" Donné à Rome, le 2 mars 1843."

Le vénérable directeur de l'Archiconfrérie bénit Dieu des progrès de cette salutaire institution :

" Dès le principe de notre œuvre, dit-il, plein de confiance dans la divine miséricorde, dans la protection si bérigne et si puissante de Marie notre bonne Mère, nous avons osé annoncer que toute la France s'unirait à la petite famille éclose dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, entrerait dans son sein, et que partout, dans le beau royaume de Marie, les cœurs attirés par les charmes du sien, se réuniraient pour lui rendre en commun des hommages de vénération, d'amour, de confiance et de supplications pour le salut de nos frères. On s'est moqué de nous, on a répondu par des risées à ce cri de notre confiance. Hé bien ! en moins de cinq ans, toute la France a adopté cette sainte dévotion. Aujourd'hui la France toute entière s'est rangée sous l'étendard sacré du Cœur Immaculé de Marie. Ce ne sont point seulement des particuliers, de pieux fidèles qui, en venant demander à l'Archiconfrérie le secours de ses prières, lui apportent le tribut de leurs suffrages, mais ce sont les pontifes de Jésus-Christ, les successeurs des apôtres, qui enseignent aux brebis, aux agneaux que le souverain Pasteur leur a confiés, qui leur apprennent que la bonté divine, que la tendresse de Marie pour les hommes viennent de se révéler sous un nouveau symbole ; et à peine les évêques ont-ils annoncé cette nouvelle, qu' aussitôt les peuples entrent dans une sainte agitation, les confréries sont établies.

Aujourd'hui tous les diocèses de l'Eglise de France possèdent cette sainte institution. Deux d'entre eux, Tarbes et Ajaccio, seuls de toute la France, étaient privés de ces avantages. L'un enfoncé dans les Pyrénées, l'autre réparé du continent, lancé au milieu de la Méditerranée, n'avaient aucune connaissance des bénédictions et des faveurs que la protection du Sacré Cœur de Marie procure à la France et au monde entier ; ils ignoraient qu'il suffit d'invoquer le Cœur Sacré et Immaculé de Marie pour en obtenir toute grâce. Notre cœur souffrait de voir deux vastes diocèses de notre France, que Marie bénit et comble de tant de marques de sa tendre prédilection, de voir nos frères exclus de la participation à si de si douces grâces. Nous demandions à notre bonne Mère pourquoi cette réserve à leur égard. Nous avons intéressé l'Archiconfrérie au succès de nos desirs. Nous avons fait prier : c'est notre ressource, et Marie, nous a exaucés. Nos frères de Tarbes et d'Ajaccio, arrivés les derniers dans nos rangs, nous promettent de nous dédrammager de l'attente par leur empressement et leur zèle. C'est surtout en Corse que cette double disposition se manifeste. Nous savons que le révérendissime évêque de ce diocèse a invité ses diocésains par une lettre pastorale à honorer le Saint Cœur de Marie, que cette lettre a été entendue avec un enthousiasme universel, que dans beaucoup d'églises sa lecture a été suivie d'un cri unanime de *Viva Jésus, viva Maria !*"

M. Dufrique-Desgenettes parle successivement des grâces et des guérisons obtenues par l'Archiconfrérie. Parmi les grâces les plus remarquables, il faut ranger la conversion de deux Juifs et d'un profanateur sacrilège. Nous citerons un exemple des guérisons.

" A la fin de 1840, dit le vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires, un jeune novice des Frères des Ecoles Chrétiennes vint me trouver et me pria de faire inscrire au nombre des confrères, et de recommander aux prières un de ses frères âgé de 19 ans, demeurant dans une paroisse de la campagne, à l'extrémité du diocèse de Verdun, et éprouvant depuis plus d'un an de violentes attaques d'épilepsie, qui l'avaient réduit à un état permanent d'imbécillité furieuse. Je fis inscrire son frère et nous priâmes pour lui. Quel d le billet d'association arriva chez ses parents, le jeune épileptique le lit (il ignorait qu'on l'eût recommandé aux prières, et il n'avait jamais entendu parler de l'Archiconfrérie), et aussitôt ses accès cessèrent pour ne plus revenir. A partir de cet instant, sa guérison fut consommée. Son frère vint m'apprendre cette heureuse nouvelle, je l'engageai à demander des détails sur cette guérison ; il reçut en réponse, d'un de ses frères, la lettre suivante que je donne dans son texte, n'ayant corrigé que les fautes d'orthographe qui en avaient rendu la lecture difficile.

## Guérison d'un épileptique.

19 janvier 1841.

« Mon frère.—Vous demandez qu'on vous donne le détail de la guérison de mon frère Jean-Joseph : il était attaqué d'une maladie d'aliénation qui l'empêchait de dormir pendant qu'il était attaqué : il ne pouvait se tenir tranquille, il ne pouvait se tenir longtemps à l'ouvrage : il était si maigre, et cependant il avait nuit et jour un appétit dévorant. Presque rien de ce qu'on faisait à la maison ne lui plaisait ; une parole qui n'était pas dite à son idée le mettait hors de lui-même, et il faisait des juréments épouvantables, ce qu'il ne faisait pas auparavant.

« Toute la maison était affligée en le voyant dans un pareil état ; on n'osait presque parler, ni en bien ni en mal, en sa présence, presque tout ce qu'on disait le mettait en colère.

« Plusieurs fois maman s'est trouvée à la prière du soir où M. le curé lisait les miracles opérés par Notre-Dame-des-Victoires ; elle s'est imaginée qu'en nous adressant à elle, le mettant sous sa protection, nous pourrions obtenir sa guérison ; maman en a parlé à M. le curé, qui nous a engagés à vous écrire à ce sujet. Quelques jours après nous nous sommes aperçus qu'il était moins agité. Le billet d'admission étant arrivé, il l'a lu d'un bout à l'autre, quoique son esprit ne soit pas tout-à-fait présent, cela l'a saisi et a fait sur lui une vive impression ; il a dit qu'il désirait aller à Paris, pour voir s'il se plairait bien avec vous. Cela a été de mieux en mieux, il a quitté ses blasphèmes, a repris un peu de goût à l'ouvrage, et à présent, il travaille comme il faut ; il ne lui reste plus que quelques momens d'impatience, qui ne durent pas longtemps, il place très-bien ses paroles ; aussitôt qu'il a lu la lettre que vous avez eu la bonté de lui envoyer, cela lui a fait beaucoup de plaisir, et il a de nouveau répété qu'il irait à Paris.»

« Dans le cours du mois de février 1841, le jeune Frère novice vint me trouver dans la sacristie de Notre-Dame-des-Victoires, un dimanche à l'issue des vêpres, et me dit que son frère, qui avait été guéri, était venu à Paris remercier la sainte Vierge ; qu'il était dans l'église, et que si je voulais le voir, cela lui ferait bien plaisir, car il voulait aussi me remercier. Je lui dis de me l'amener, m'attendant à voir un jeune homme maigre, pâle et fatigué d'une longue route qu'il avait faite à pied. Je fus bien étonné en voyant un grand et beau garçon de cinq pieds six pouces, gras comme on l'est à cet âge, les joues pleines et couvertes de belles couleurs. Son frère, plus petit, me paraissait rien en comparaison de lui. Dans ma surprise, je lui dis : « Eh ! mon ami, est-ce vous qui avez été malade ?—Oui, monsieur, bien malade et pendant bien longtemps.—Eh ! comment avez-vous été guéri ?—Monsieur, quand le petit papier que mon frère a envoyé à la maison fut arrivé, je voyais que tous nos gens le lisaient, et puis qu'ils le regardaient ; je le pris, et pendant que je le lisais, il me sembla que la bonne Vierge me disait que c'était pour me guérir, et depuis ce temps-là je suis guéri.—Et vous n'avez point ressenti de tout autre malade ?—Non, du tout.—Travaillez-vous ? la force vous est-elle revenue ?—Oui, monsieur, je travaille comme nos gens et avec eux ; j'ai de la force comme avant. Je suis venu de chez nous à pied, et je n'étais point las. » Après ces détails, qui se prolongèrent pendant quelques instans, le jeune homme répondant avec bon sens à mes questions, je le vis mettre la main à son gousset, en me disant avec timidité : « Je voudrais donner quelque chose à la bonne Vierge, pour la remercier.—Gardez, mon enfant, gardez ce que vous avez ; la sainte Vierge ne vous demande que votre cœur. Témoinnez-lui votre reconnaissance en servant Dieu fidèlement toute votre vie. Donnez-lui votre cœur pour qu'elle le consacre à votre divin Sauveur. » A ce refus, le jeune homme rougit beaucoup et prit un air triste. Son frère, qui s'en aperçut, me dit : « Il voudrait donner à la sainte Vierge des boucles d'oreilles.—Comment ! des boucles d'oreilles ?—Oui, il portait des boucles d'oreilles, et depuis qu'il est guéri, il les a ôtées pour les donner à la sainte Vierge.—Mais, mon ami, vous n'avez que dix-neuf ans, vos parens peut-être n'approuveraient pas cela.—Si, je leur ai dit que je voulais les donner à la sainte Vierge ; ils m'ont dit : Tu feras bien.—En ce cas, puisque cela vous fait plaisir, je les accepte ; mais je vous prévient que je les ferai vendre pour la décoration de son autel.—Ça ne me fait rien, pourvu que je les donne à la sainte Vierge. » Et le bon jeune homme reprit son air content, et me donna deux boucles d'oreilles d'or.

« Quelques épilopteurs diront peut-être encore que nous présentons comme faits miraculeux des guérisons produites par des effets tout naturels ; que des maladies dans lesquelles les nerfs jouent un grand rôle, et l'épilepsie est de ce nombre, sont souvent guéries par des impressions ; que ce jeune malade doit son salut à une vive impression.

« Nous allons les satisfaire. D'abord nous répétons ce que nous avons écrit en tête de notre premier bulletin, qu'en esprit d'obéissance à l'Eglise notre mère, conformément à la Bulle de N. S. P. le Pape Urbain VI, nous ne reconnaissons pour miracles que ceux que l'Eglise catholique reconnaît et proclame. Nous ne voyons même rien de miraculeux dans le cas particulier qui nous occupe. L'épilepsie, nous le savons, est guérissable par l'effet d'une impression vive et profonde. Il y a ici guérison, et guérison parfaite. D'après le rapport du sujet de la maladie, il a lu un papier, auquel peut-être il n'a rien compris, car il n'avait jamais entendu parler ni de l'Archiconfrérie ni de ses effets ; en lisant, il a cru que ce papier lui annonçait sa guérison. Cette idée a dû le frapper vivement et a pu opérer sa guérison ; le fait est qu'il est guéri, et que son retour à la santé date du moment où il a reçu et lu son billet d'Association. Mais rien n'arrive en ce bas-monde que

par la volonté ou la permission de Dieu ; et Dieu, unique cause première, emploie les causes secondes à l'exécution de ses desseins et de ses opérations journalières. Eh bien ! ici, sans qu'il soit besoin de recourir au miracle, nous voyons l'emploi des causes secondes dont notre divin Maître, dans son Evangile, a proclamé l'efficacité et récompensé tant de fois la vertu. Dieu l'a guéri pour récompenser la foi de ses parens qui l'avaient recommandé à sa miséricorde par la médiation de Marie. Des vœux ont été offerts à cette divine Mère par son Archiconfrérie, et le salut des infirmes, la consolation des affligés, la trésorière des grâces du Tout-Puissant a laissé tomber de sa main bienfaisante la grâce de la santé sur ce pauvre malade. Dieu la guéri par vous, sainte Vierge, Mère du Dieu sauveur ! Gloire éternelle au Dieu tout-puissant, et à vous, Marie, mère des bénédictions divines, à vous, nous le répéterons dans l'éternité, louanges, honneur, amour et actions de grâces ! »

A la fin de ce 3e. Bulletin, M. Duffriche-Desgenettes entretient ses lecteurs de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, établie par Mgr. l'évêque de Nancy, et il termine ainsi :

« Aucun des zélés du saint Cœur de Marie et du salut des âmes ne pourra se priver du bonheur de participer à cette œuvre sainte. Les mères enrôleront sous la bannière de la Sainte-Enfance de Jésus leurs petits enfans, et que de bénédictions elles leur procureront par cet acte pieux ! Tous ceux de nos confrères qui ont dépassé l'âge de cette pieuse conscription, voudront par des aumônes, des dons spontanés, concourir au rachat des pauvres petits infidèles. Qu'elle est admirable, qu'elle est riche dans ses ressources, la divine et adorable Providence ! Elle veut le salut de tous, et elle n'a préparé pour tous les moyens qui le produisent. Pauvres infidèles ! elle a créé pour vous la Propagation de la Foi. Et vous, chers et malheureux pécheurs, nos pères, nos frères et nos amis, périrez-vous dans la honte et sous le poids de vos chaînes ? Non, l'Archiconfrérie est un jet de la miséricorde qui surabonde dans le cœur de Marie ; elle vous sauvera ? Et les pauvres petits enfans des infidèles, ces innocentes créatures que leurs pères livrent à l'asphyxie sous les eaux, ou jettent à dévorer par les bêtes, qui les sauvera ? Des légions de petits enfans rassemblés au nom de Jésus enfant vont devenir les aigles gardiens de ces petits infortunés.

« O France, ô ma chère patrie ! les jours de ton délire sont passés ; honteuse des excès qui les ont souillés, tu as levé des yeux chargés de repentir vers le ciel ; tu as dit au souverain maître : Seigneur que voulez-vous que je fasse ? et le Dieu infiniment bon t'a béni. Sa bénédiction t'a rendue féconde ; elle a engendré dans ton sein les trois grandes œuvres de sa miséricorde qui sont destinées à purifier et renouveler la face de la terre. Qu'elles sont belles, qu'elles sont glorieuses, les destinées que le ciel te prépare ! Il me semble entendre le divin Sauveur te dire, comme autrefois à son apôtre : *Présent que tu es rentrée dans les voies de ma grâce, confirmes-tu tes frères.* Fille aînée de l'Eglise catholique, tu la rempliras cette glorieuse mission, par la fidélité, l'obéissance et l'amour avec lesquels tu marcheras sous la houlette du Pasteur des pasteurs.»

J. M. J.

## BUREAU D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

Formé des paroisses catholiques de la ci-devant province du Bas-Canada, représentées par l'œuvre et fabrique de chaque église paroissiale, afin d'aider à réparer ou reconstruire les églises et sacristies avec ce qu'elles renferment, endommagées ou ruinées par le feu.

PATRON  
S. T. A M A B L E.

## Règles fondamentales et principales.

*Fin du Bureau.*—La fin de la formation de ce bureau d'assurance mutuelle est de mettre chaque paroisse en état de réparer ou reconstruire, promptement et sans grandes difficultés, les églises et sacristies avec ce qu'elles renferment, endommagées ou ruinées par le feu du tonnerre ou le feu ordinaire, sans malice de la part des personnes intéressées à conserver les susdites bâtisses.

*Administrateurs.*—Les affaires de ce bureau se régleront et se feront par douze administrateurs Prêtres, dont chacun représentera une partie des paroisses de la ci-devant province du Bas-Canada. Cette province sera divisée en douze arrondissemens, dont chacun nommera un administrateur d'après des règles secondaires. Six commissaires seront actuellement nommés pour agir jusqu'à la formation complète du dit Bureau.

Après la formation du dit Bureau, les administrateurs s'adresseront à la Législature pour avoir une charte.

Il ne deviendra régulier et en opération que du jour où les administrateurs auront achevé de le former régulièrement et en conformité aux réglemens fondamentaux et qu'ils auront formé et signé leur déclaration solennelle que le Bureau est organisé et qu'il commence ses opérations.

Pour que le Bureau puisse se mettre en opération, il faudra qu'il y ait cinquante paroisses au moins qui aient approuvé les règles du Bureau et fait par l'œuvre et fabrique de leur église paroissiale, une déclaration et une promesse de se conformer à ses règles.

Chaque œuvre et Fabrique d'Eglise paroissiale pour assurer à ce Bureau son Eglise, sa Sacristie et leur contenu pour le montant de leur valeur, pour-

vu qu'elle n'exécède pas £4,000, ou pour moins de leur valeur intrinsèque et individuelle.

*Point de versement d'argent.*—Il ne se fera aucun versement de somme d'argent pour prix d'assurance avant qu'il ne soit arrivé quelque dommage par le feu aux bâties assurées ou à leur contenu.

*Taux d'assurance.*—Le taux d'assurance sera alors déterminé par les administrateurs, à raison de la perte à être supportée par le Bureau d'Assurance et à raison du montant total de l'assurance faite au bureau, afin de déterminer le tant par cent.

*Administrateurs et leurs pouvoirs.*—Les administrateurs devront tenir au moins une assemblée annuelle pour traiter les affaires du Bureau d'Assurance. Ils se choisiront un Président, un Trésorier et un Secrétaire régisseur pour tenir les livres et avoir soin des papiers.

Ils devront décider sur affidavit de plusieurs personnes, dignes de foi, attestant le dommage arrivé par le feu aux bâties assurées ou à leur contenu et mentionneront dans les affidavits ce qu'elles connaissent touchant la cause de ces accidents.

Ils décideront sur le montant des pertes souffertes et sur le quantum que chaque fabrique, composant le Bureau d'Assurance, devra payer pour aider à réparer les pertes souffertes.

Les administrateurs devront agir avec le plus de diligence possible. Ils auront droit de prélever le montant de leurs dépenses nécessaires sur les fabriques. Chaque Fabrique devra contribuer également à ces dépenses.

Ils fixeront les époques où le versement de l'argent sera fait par chaque Fabrique assurée afin de réparer le dommage dans les cas d'accident. Cependant chaque Fabrique devra être avertie un mois avant d'être obligée de faire son paiement.

*Président.*—Le Président du Bureau dans les cas d'accidents, recevra les différentes applications pour secours, ainsi que toutes les autres informations concernant les affaires du Bureau. Il devra aussitôt en informer par circulaires les autres administrateurs. Il pourra et devra convoquer des assemblées du Bureau annuellement, et en outre quand il le jugera nécessaire, fixer le jour de l'assemblée et le lieu où elle se tiendra, présider les dites assemblées, communiquer les résolutions et réponses du Bureau à qui de droit, signer et authentifier les livres et les résolutions du Bureau et se faire aider par M. le secrétaire au besoin.

*Secrétaire.*—Le Secrétaire devra tenir et conserver soigneusement tous les livres, papiers et communications faites au Bureau, en délivrer des copies au besoin et à qui de droit, remettre au Bureau, à sa demande, tous ses comptes.

*Vacances.*—Un administrateur venant à mourir, à ne pouvoir remplir sa charge ou à s'en démettre, l'arrondissement qui l'avait nommé en remettra un autre à sa place, par voie d'élection faite à la pluralité des suffrages des curés et marguilliers composant le Bureau de chaque Fabrique dans l'arrondissement.

*Trésorier.*—Le versement de l'argent se fera entre les mains du Trésorier qui sur un ordre du Président du Bureau d'Assurance livrera l'argent à qui de droit.

### BULLETIN.

*Résignation du Ministère et opposition de l'hon. D. B. Viger.—Assurance Mutuelle des Fabriques.*

On dit que M. Quesnell est demandé à Kingston.

Maintenant que les rapports sur les débats de la chambre concernant la résignation du ministère, et que toutes les pièces relatives à cette importante question, sont à peu près publiés, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur présentant une analyse des divers documens que nous possédons et telles que nous les comprenons.

On sait que les ministres résignans n'avaient accepté leur place qu'après avoir obtenu la promesse que le gouvernement responsable, tel qu'établi et reconnu dans la séance du 3 septembre 1841, serait formellement suivi. Comme on l'a déjà vu, la résolution adoptée de part et d'autre dit :

“ Que le chef du gouvernement exécutif de la province étant dans les limites de son gouvernement, le représentant du souverain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais que néanmoins, nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance, au moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers subordonnés dans la province, ” et “ que pour maintenir entre les différentes branches du parlement provinciale l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernement de la province, les principaux conseillers du représentant du souverain, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes qui possèdent la confiance des représentans du peuple, offrant ainsi une garantie

que les vœux et les intérêts bien entendus que Notre Gracieuse Souveraine a déclarés devoir être en toutes occasions la règle du gouvernement provincial, seront fidèlement représentés et défendus.”

D'après ces paroles, il est clair que le gouvernement responsable y est reconnu, et le gouverneur est d'accord avec le ministère sur ce premier point. Maintenant, les ministres doivent-ils être consultés ? La clause précitée le fait entendre clairement, puisqu'il y est dit que le gouverneur doit gouverner avec l'assistance, au moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers subordonnés dans la province. C'est ici pourtant que commence la difficulté, non pas sur les principes, mais sur les faits. Car la chambre reconnaît que le gouverneur ne doit point stipuler ou faire de compromis avec les ministres sur cette matière ; c'est-à-dire que le gouverneur ne doit pas s'engager formellement à les consulter, à cause de la haute dignité de représentant de sa souveraine, dont il est revêtu, mais que la chose se trouve néanmoins sous-entendu, d'après le principe du gouvernement responsable, sans être positivement stipulée. Tout repose sur la confiance mutuelle qui doit régner entre le gouverneur et ses ministres. Si le gouverneur ne consulte pas ses ministres, c'est que cette confiance n'existe plus, et c'est un avertissement indirect que le ministère est prié de résigner. C'est la seule alternative qui lui reste, s'il ne veut pas compromettre les principes du gouvernement responsable et c'est ce que prétend avoir fait ou ce qu'a fait l'ex-ministère. Nous disons ce qu'il prétend ou ce qu'il a fait, car c'est là précisément le point à décider. En effet entre le gouverneur et l'ex-ministère, tout se réduit à savoir qu'elle est la première et la principale cause qui a engagé les ministres à résigner. Est-ce parce que le gouverneur ne les consultait pas ? C'est ce que prétendent les ex-ministres, et ce que nie le gouverneur. Est-ce parce que les ministres exigeaient une espèce de compromis par lequel le gouverneur se serait engagé à ne faire aucune nomination préjudiciable à leur influence et sans les avoir préalablement consultés, c'est ce que prétend Sir Charles Metcalfe et ce que nient les ex-ministres. C'est pourtant ce qu'il fallait savoir pour pouvoir se prononcer, et c'est ici que commença l'opposition de M. D. B. Viger. Ce monsieur, d'accord avec les ministres sur les principes, se déclare contre eux, parce qu'ils ne se sont point pourvus de documens capables de constater au besoin la vérité de leurs explications, ou parce qu'ils n'avaient pas à présenter à la chambre un état de faits patens, comme étant précisément le point de la difficulté convenue, par écrit, entre eux et le gouverneur, et sur laquelle la chambre avait à se prononcer. M. Viger voulait que la chambre eût à se prononcer, non sur des explications, mais sur des documens ou des faits, afin de n'être pas obligé d'ajouter plus de foi au ministère qu'au gouverneur. C'est pourquoi l'hon. monsieur s'opposa à toute explication de la part du ministère sans en avoir obtenu la permission du gouverneur, et sans être pourvu de cet état de faits dont on vient de parler. L'hon. Viger, comme l'on voit, d'accord sur les principes, diffère sur la forme, ou si l'on veut, sur la marche que l'on suit. Il prétend que cette forme est tellement nécessaire dans la circonstance actuelle qu'elle équivaut à un principe, puisque sans ces documens c'est admettre que les conseillers sont plus croyables que le gouverneur, que la chambre dans de semblables cas, n'a pas besoin de ces formes parlementaires et que les explications des membres du ministère suffisent. M. Nelson donne encore une raison. Comme la question, dit-il, devait être portée à un tribunal supérieur, peut-être M. Viger avait-il raison d'insister sur ce qui autrement aurait pu être considéré comme une adhérence trop rigoureuse aux formes. Comme l'on voit M. Viger pouvait prévoir que cette forme parlementaire était ici d'une telle rigueur qu'elle emportait le fond, et que sans cela, on ne réussirait pas à faire triompher le principe du gouvernement responsable pour le maintien duquel néanmoins, le ministère faisait le plus beau, et le plus généreux sacrifice. Maintenant les membres éclairés qui étaient au ministère n'avaient-ils point remarqué cette nécessité de forme parlementaire dans le cas actuel, ou bien l'ont-ils regardée comme non nécessaire, ou bien encore, craignaient-ils de ne pouvoir obtenir du gouverneur ces documens ou cet état de faits évidens et allégués par eux comme véritable cause de leur résignation ? C'est ce que nous ne savons point ; ou du moins ce sur quoi nous ne voulons point nous prononcer. Mais il nous semble que la chose aurait été bien plus claire, si la marche indiquée par M. Viger avait été suivie. On verrait plus clairement la fausseté des raisons que le parti opposé publie maintenant sur les causes de la résignation du ministère. Comme l'on voit, nous nous sommes borné à ex-

poser les faits sans les juger. Nous dirons pourtant que nous regrettons que la forme indiquée par M. Viger n'ait pas été suivie. Elle aurait eu le bon effet d'arrêter l'espèce de division qui en est la suite parmi les réformistes.

Plusieurs de nos lecteurs se rappellent sans doute qu'à la dernière retraite ecclésiastique de Montréal, il fut résolu d'établir une assurance mutuelle des églises catholiques. Cinq ou six prêtres furent alors chargés de dresser le règlement de l'assurance projetée. Nous publions aujourd'hui, à leur demande, les règles en contemplation et nous prions MM. les curés qui entrent dans les vues de cette entreprise, de vouloir bien en donner avis au bureau des *Mélanges*, après avoir consulté les membres de leur fabrique. Les auteurs du présent projet de règlement s'empresseront de donner les explications demandées et accueilleront avec reconnaissance les observations qu'on voudra bien leur passer. On pourra pour cela s'adresser encore au bureau des *Mélanges*. Il n'est pas nécessaire de faire voir l'opportunité et l'avantage d'une telle association : elles se conçoivent facilement. On pourrait dire que cette mesure n'est pas seulement opportune et avantageuse mais qu'elle devient nécessaire. C'est pourquoi le comité chargé de dresser le règlement, pour en rendre l'établissement plus facile, a cru ne devoir admettre dans cette assurance que les églises, sacristies et leurs contenances, retranchant les presbytères, maisons d'écoles, etc., dont on avait aussi d'abord parlé, craignant qu'il n'y eût quelque inconvénient à y comprendre ses bâtieses. Le but de l'assurance étant de faciliter la reconstruction des églises et sacristies endommagées ou ruinées par le feu, sans fatiguer les paroissiens et pour empêcher que leur religion en souffre, on comprend que les presbytères, maisons d'écoles, etc., sont déjà suffisamment assurés par la paroisse qui peut seule, sans grande difficulté et sans souffrir, réparer ces pertes. On peut remarquer que dans ce plan d'assurance mutuelle, s'il y avait seulement cent paroisses assurées, chaque paroisse, dans le cas d'un accident, ne payerait que 1 par 100. Par exemple, en supposant 101 paroisses assurées l'une dans l'autre pour £2000 chacune, on aurait £2,000 à prendre sur un capital de £200,000, ce qui fait 1 par 100. Maintenant, s'il y avait à peu près la généralité des paroisses assurées, il y aurait tout au plus  $\frac{1}{2}$  par cent à payer, non pas chaque année, mais seulement lorsque quelque-une des bâtieses assurées serait ruinée par le feu, ce qui n'est pas le montant de l'assurance ordinaire. Cet aperçu suffit donc pour faire comprendre combien il serait avantageux à toutes les paroisses de former cette assurance. Nous espérons que cet avantage sera compris et qu'on s'empressera de mettre ce projet à exécution.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

*Outrages à l'église catholique de Kingston.*—Son Excellence vient d'émettre une proclamation, sous le grand sceau de la province; signée D. Daly, Secrétaire, offrant une récompense de cent louis pour l'appréhension des malfaiteurs qui se sont rendus coupables d'outrages envers l'église catholique de Kingston. Il est probable que le grand chef des orangistes pourrait gagner cette récompense!

ROME.

Le *Catholic Advocate* de Québec dit que le gouvernement papal a demandé, au gouvernement français, l'extradition du comte Biancoli, du Dr. Muratori, son frère et de cinq autres, qui sont arrivés dernièrement en Corse et qui étaient impliqués dans l'insurrection des états du pape.

ÉTATS-UNIS.

—Monseigneur Blanc a reçu de Mgr. l'Archevêque de Baltimore une lettre qui annonce officiellement que les nominations aux nouveaux évêchés ont été acceptées à Rome. Ces nominations sont telles que nous l'avons déjà dit, il y a quelque temps. La même lettre annonce que les décrets du dernier Concile provincial ont été approuvés par le Saint-Siège. Nous pensons qu'ils seront bientôt livrés à l'impression.

*Propagateur Catholique.*

—Le Rév. M. Timon, Visiteur des Lazaristes de l'Amérique du Nord, est arrivé à la Nouvelle-Orléans jeudi soir venant du Havre. Il est accompagné de M. Armengol, Supérieur du Séminaire de l'Assomption, et de plusieurs ecclésiastiques, et frères laïques appartenant également à la société des Lazaristes.

Avec eux est arrivé le Rév. M. Vabré, prêtre, Eudiste, accompagné d'un autre prêtre, et trois frères de la même Congrégation. Ces Messieurs se rendent dans l'Indiana.

—L'église catholique de West Troy (Etats-Unis) a été énoncée et volée dans la nuit du 6 courant. On a enlevé quatre chandeliers d'autel, un calice et une patène.

*Cath. Adv. Advocate.*

Les papiers catholiques des Etats-Unis, ont tourné en ridicule, et comme elle le méritait, l'assertion de M. Adams, qui dans un discours avait avancé que le fondateur de l'inquisition, était Ignace de Loyola.

*Idem*

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Quoique la lettre suivante ne nous ait pas été adressée, cependant la matière qu'elle traite est d'une si grande importance et a un intérêt si général, que nous avons cru devoir lui donner place au plutôt dans nos colonnes.

*Bureau d'Education du Bas-Canada.*

Kingston, 18 Décembre 1843.

*A tous ceux qui sont appelés à prendre part à la mise en opération de l'Acte des Ecoles.*

Messieurs.—A l'approche de l'époque où les Rapports des Ecoles devront être transmis au Bureau d'Education pour l'année courante, et où les habitants vont être appelés à faire l'Election des Commissaires d'Ecoles pour l'année 1844, je crois devoir vous donner quelques mots d'avis, afin de mieux nous entendre, et de prévenir toute espèce de mal-entendu dans l'exécution de nos devoirs respectifs.

Les circonstances particulières qui ont hâté la prorogation du Parlement sont cause que le projet d'un nouvel Acte d'Education n'est parvenu qu'à sa seconde lecture. De sorte que nous sommes encore privés de nouveaux moyens législatifs pour promouvoir parmi nous l'Education, objet tant désiré partout, par les vrais amis du pays.

Cependant, il est consolant de pouvoir dire que, si aux pouvoirs et aux moyens qui nous restent, nous joignons la bonne volonté et un peu de dévouement, nous pourrions encore opérer le bien général d'une manière très satisfaisante pour tous.

L'Acte d'Education passé en 1841 reste en pleine vigueur, et il a été passé dans la dernière Session du Parlement, un Acte d'indemnité qui légalise l'octroi des Allocations qui ont été accordées aux Ecoles de 1842, et qui le seront à celles de 1843, dont MM. les Commissaires feront un rapport favorable. De sorte qu'avec l'Acte de 1841, plein d'excellents principes, nous avons dans l'Acte d'indemnité, en faveur des écoles de 1842 et 43, un fait qui est bien propre à animer notre courage, et nous porter à unir nos efforts et nos sacrifices pour l'avancement de l'Education, jusqu'à ce qu'une nouvelle législation mette à notre disposition des moyens plus expéditifs et plus efficaces pour atteindre cet objet.

Pour l'année 1843, je prie MM. les Commissaires de vouloir bien faire en sorte que le rapport des écoles qui sont sous leur contrôle soit transmis à ce Bureau dans le cours de Janvier prochain, ou au plus tard le second Mardi de Février suivant, tel que mentionné dans les formules de rapport qui ont été envoyées à MM. les préfets (Wardens) des Municipalités ou suivant celle qui est annexée à la présente, afin de ne pas exposer, par leur délai, les dites écoles à être privées de leur participation aux bienfaits de la Législature.

Or, les choses qu'il est essentiel de mentionner dans ces rapports sont :— 1<sup>o</sup>. Le nom des instituteurs. 2<sup>o</sup>. Le nombre d'écoles dans chaque paroisse ou township. 3<sup>o</sup>. Le nombre d'enfants qui fréquentent chaque école, se rappelant que le nombre requis est de 15.4<sup>o</sup>. La période d'instruction, pendant l'année, dans chaque école. 5<sup>o</sup>. Le montant total des contributions des habitants faites pour le soutien de chaque école. 6<sup>o</sup>. Le montant total payé à chaque instituteur, pour l'année.

Ces rapports doivent être faits en forme de tableau, et sur une seule feuille de papier, comprenant les écoles de chaque paroisse ou township, et signés par au moins la majorité des Commissaires, dont il est désirable que le Président fasse partie.

C'est ici l'occasion de prier toutes les personnes qui correspondent avec le Bureau d'Education, de vouloir bien le faire toujours d'une manière aussi claire et aussi abrégée que possible, afin d'épargner le temps, et de ne pas grossir inutilement les frais de poste, qui se montent à une somme considérable, sans qu'il y soit pourvu par la loi.

Quant à ce qui regarde plus particulièrement ce qu'il y a à faire pour l'année 1844, je dois prier les électeurs de ne pas manquer de faire l'élection des Commissaires d'Ecoles dans chaque paroisse ou township, et dans chaque localité, de faire tomber invariablement leur choix sur des hommes instruits et amis de l'Education. Car une froide conformité aux réquisitions écrites de la loi, n'est qu'une faible partie des devoirs importants qu'ils seront appelés à remplir; il faut encore du dévouement, dont les indifférens sont incapables.

Dans le cas, où pour une raison ou pour une autre, l'élection des Commissaires n'aurait pas eu lieu au temps fixé par la loi, je crois devoir conseiller aux intéressés de ne pas laisser de la faire après, aussitôt que possible, et d'en constater le fait par un acte authentique.

Je prie MM. les Présidents de paroisse ou de township, de vouloir bien transmettre à ce Bureau, un Rapport de l'élection des Commissaires d'Education, aussitôt que possible après leur élection.

Etant situés comme nous l'étions en 1842 et 43, relativement à la seule manière praticable de mettre l'Acte des Ecoles en opération, il nous reste à suivre la même marche, que toutefois il faudrait tâcher d'améliorer un peu, pour donner à la loi une exécution généralement plus régulière et plus satisfaisante. Il faudrait faire en sorte que l'Acte reçut partout ce degré d'exécution indispensable qui mit le peuple à même de réclamer, avec un espèce de droit, les allocations du Gouvernement pour les écoles sous le contrôle des Commissaires.

Or, pour pouvoir espérer d'obtenir l'allocation du Gouvernement pour les

écoles de 1844, voici ce qu'il est essentiel de faire. 1°. De placer toutes les écoles élémentaires sous le contrôle des Commissaires d'éducation, dans chaque paroisse ou township. 2°. De faire des contributions volontaires pour soutenir les écoles d'une manière convenable, avec l'aide attendue du Gouvernement. 3°. De régler l'opération des écoles de manière à le rendre conforme à la loi, au moins autant que possible. 4°. De faire des écoles un rapport au temps et de la manière désignée plus haut. C'est à dire que nonobstant le refus des Conseils Municipaux de donner leur coopération à l'œuvre, dont ils sont conjointement appelés à assurer le succès, MM. les Commissaires doivent faire régulièrement au moins ce que la loi exige d'eux. Rien ne les en empêche.

— Cependant, à la vue des mesures législatives qui sont en progrès et du grand objet qu'elles ont en contemplation, je ne désespère pas de voir les Conseils Municipaux venir enfin prendre une part légitime dans la mise en pratique des moyens propres à l'atteindre plus sûrement, c'est le devoir de l'homme public, c'est le devoir du citoyen, c'est celui surtout du bon père de famille dont la loi demande ici l'accomplissement, et rien de plus.

MM. les instituteurs doivent tenir régulièrement un journal quotidien de leurs Ecoles, à l'instar de ce qui se pratiquait sous l'Acte d'Education expiré en 1836, se rappelant que le nombre absolu des enfants allant à l'École doit être chaque jour au moins de 15. Ils doivent donner communication de ce journal à MM. les Commissaires, mais il n'est pas nécessaire d'en envoyer une copie à ce Bureau.

MM. les instituteurs doivent faire en sorte que leurs élèves soient toujours prêts à subir un examen sur les sujets qui les occupent, surtout lors de la visite de MM. les Commissaires, auxquels je crois devoir conseiller de faire un examen annuel public de leurs Ecoles, et, suivant l'intention de la loi, d'y faire distribuer des récompenses aux élèves qui sont les plus diligents et les plus heureux en fait de succès. L'examen public et la distribution des récompenses sont d'excellents moyens d'émulation, dont on ne devrait pas négliger l'usage.

Je ne saurais trop recommander à MM. les instituteurs de s'habituer à suivre cet esprit de méthode et d'analyse qui toujours devrait présider à leurs instructions ; parceque, sans une marche méthodique suivie, il est impossible d'enseigner, d'une manière pratique et avec succès, les branches d'éducation qui, pour être bien comprises, demandent de l'ordre, raisonnement et un exercice analytique constant. En effet, comment sans cela, apprendre aux enfants l'Arithmétique, la Grammaire, ou même la ponctuation qui n'en est qu'une faible partie.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. B. MEILLER.

*Translation du Siège du Gouvernement.*— Nous sommes en état de publier aujourd'hui, dit la *Gazette de Montréal*, sur une autorité des plus dignes de foi, que la pomme de discorde, la grande question du Siège du Gouvernement est définitivement décidée. Des dépêches ont été reçues à Kingston, par la dernière maille, informant le Gouverneur Général que le Gouvernement Impérial a approuvé la recommandation des deux Chambres du Parlement.

Nous ajoutons encore, sur la même autorité, que la prochaine Session du Parlement Provincial se tiendra à Montréal et que le transport des bureaux publics se fera aussitôt que possible.

— Nous pouvons informer encore nos lecteurs, d'après la meilleure autorité, que des arrangements qui sont sur le point d'être terminés, ont été pris pour remplacer M. Dunn dans sa charge de Receveur Général de la province. *Idem.*

*Apologie de M. Viger.*— Au style nous croyons connaître l'auteur de l'article suivant, publié dans l'*Aurore* de mardi dernier : c'est encore et toujours l'exception à la forme ; mais, comme on l'a dit, la forme pourrait ici emporter le fonds, surtout si le juge, qui sera en dernière instance lord Stanley, croyait pouvoir juger sans appel : *Canadien.*

« Rien n'est plus naturel dans les circonstances que de discuter la conduite d'un citoyen comme M. D. B. Viger qui lui-même disait naguère en chambre qu'il sentait tout ce qu'entraînait sur lui de responsabilité le parti qu'il se voyait forcé de prendre par rapport à la question soulevée par la demande d'une adresse au gouverneur relative à la résignation de la presque totalité des membres du ministère ; mais qu'il suivait l'impression d'un devoir avec lequel il n'était pas de transaction possible.

« Il est triste en même temps de voir des productions de journaux, qui le regardent, en faveur ou contre lui, respirer quelque chose de plus que de l'apathie. Par cette conduite, bien loin de jeter quelques lumières sur un sujet qui requiert les réflexions les plus calmes pour l'éclaircir, on s'expose à faire prendre à d'honnêtes sentiments le caractère de la passion, par cela même à fausser toutes les idées sur une matière sur laquelle il est d'une importance vitale qu'elles soient de la plus rigoureuse exactitude.

« On devrait suivre l'exemple donné par M. Viger lui-même, auquel il n'est pas, dans la chambre, échappé le moindre mot qui fût de nature à blesser ceux contre lesquels il élevait la voix dans cette circonstance mémorable. En signalant les démarches des ministres démissionnaires comme contraires à leurs devoirs, il déclarait qu'il la regardait comme dégagé de leur part de toute intention condamnable.

« Suivant lui, comme on peut le voir par sa motion dans la chambre alors, il ne pouvait le moins du monde être question de discuter les principes du gouvernement responsable, dont la reconnaissance est un fait accompli. M. Viger s'est renfermé constamment dans la considération de la position prise par les ministres. Il la regardait comme fautive et leurs démarches comme n'étant nullement d'accord avec le droit constitutionnel et l'usage du parlement, mais contraire à des principes évidents de justice et de morale publique, même à certaines obligations spéciales qui lient les membres du conseil exécutif envers celui qui tient les rênes de l'administration sous le gouvernement responsable.

« En déclarant qu'il ne soupçonnait pas leur sincérité lorsqu'ils se supposaient le droit de s'expliquer dans la chambre sur ces sujets de délibérations secrètes de leur nature comme en vertu de leur serment d'office, ils soutenaient qu'ils n'avaient pas pris les moyens de l'obtenir, qu'il était nécessaire d'une permission spéciale relative à des faits sur lesquels on devait d'avance être pleinement d'accord. Il invoquait en cet article ce qu'on appelle un précédent des plus frappants.

« Il soutenait de même que le mode adopté par les ministres pour se mettre en mesure d'obtenir de la chambre de voter l'adresse sollicitée par la première des deux motions n'avait pas d'exemples. Il a même interpellés d'en pouvoir invoquer sur lesquels ils pouvaient appuyer cette démarche.

« Ajoutons qu'en s'élevant contre l'irrégularité des deux documents réciprocement produits, surtout contre le mode adopté pour les faire mettre devant la chambre, comme en faisant voir qu'il ne trouvait rien qui pût servir de base à l'adresse requise, M. Viger bien loin de se prononcer contre tous ces procédés d'une manière amère, avait fait remarquer que la carrière était nouvelle, que l'on manquait d'expérience dans cette matière et qu'il n'était pas surprenant qu'on pût dans ces circonstances être tombé dans l'erreur.

« Il faisait d'un autre côté remarquer qu'il serait du plus grand danger et même ce serait tenter de faire pour ainsi dire la violation d'une impérieuse obligation que de faire de cette erreur elle-même un principe et le fondement d'une réclamation comme celle que l'on requerrait de la chambre.

« La vérité comme la justice pourraient seules servir de fondement solide aux libertés publiques aussi bien qu'à l'autorité du gouvernement.»

Il faut que les tympanes de la *Minerve* et de l'*Aurore* soient singulièrement affectés, puisque leur jugement sur la sonnerie de la paroisse de Montréal, se trouve si diamétralement opposé. On peut s'en convaincre par les deux extraits suivants.

Dimanche dernier, veille de Noël, à midi, la cloche-monstre a fait entendre pour la première fois sa voix mélodieuse et sonore. Une multitude immense était rassemblée sur la place d'arme et dans les environs pour être témoin de ce premier essai, qui n'eut pas tout à fait le résultat désiré. Malgré la force de 16 hommes qu'on avait mis en requisition pour la mettre en branle, le mouvement n'atteignait à peine que le point horizontal, et le son que rendait la cloche n'était pas proportionné à son volume. Cependant il paraît qu'on a pu facilement remédier en partie aux difficultés, car lorsqu'on l'a sonnée à vêpres, le timbre était beaucoup plus fort, et malgré le brouillard épais dont l'atmosphère était chargée, on a pu l'entendre distinctement jusqu'à la Longue-Pointe. On a pu encore pourvoir à tous les arrangements nécessaires pour faire ressortir tout la beauté et la force du son dont une partie se perd dans la tour, la voute qui doit la couvrir n'étant pas encore achevée. Lorsqu'on aura trouvé le moyen de lui donner un mouvement plus élevé, soit par un mécanisme ou autrement, il n'y a pas de doute que le gros bourdon se fera entendre à une bien grande distance.

Le gros bourdon ne sera sonné que dans différentes occasions, c'est-à-dire, dans le cas d'incendies, dans les fêtes solennelles, pour les enterrements et les baptêmes. On nous dit que dans ces deux dernières occasions le tarif pour le faire sonner a été fixé comme suit : pour les services funéraires \$50, et pour les baptêmes \$20. Cependant ceux qui ont contribué à l'achat de cette cloche (on aurait pu ajouter ainsi que des dix autres) jouiront de l'avantage de le faire entendre gratis dans les occasions mentionnées.

On a recouru à un expédient très-ingénieux pour sonner le tocsin, par le moyen d'une corde disposée de manière à obtenir le résultat désiré en évitant le trouble et le temps de monter jusqu'à la cloche pour en faire mouvoir le battant. *Minerve.*

Le carillon est maintenant au grand complet dans les tours de Notre-Dame, et la grosse cloche a sonné dimanche dernier pour la première fois son *bourdon* pour annoncer le jour de Noël. L'espace retréci où elle est empêché considérablement l'extension du son et l'étouffe à distance. Maintenant que cet extravagant acquisition est parfaite, il est vraiment dommage qu'il ne se trouve personne pour mettre ce carillon en jeu, car ce n'est pas ce pêle-mêle éstrayant de sons discordants qu'on a voulu nous donner sans doute.

Un pauvre malheureux qui contemplant le gros bourdon pendant la fête et qui essayait de lui donner le branle se fit anlever par la corde qui le précipita à plusieurs reprises de haut en bas de manière à lui briser la figure sur le paroi ; on le crut mort et il fut administré de suite sur la place ; mais il paraît qu'il en fut quitte pour quelques fortes contusions qui lui ensanglantèrent la figure. Nous souhaitons que ce soit le seul mal qui puisse résulter au pays de ce bruyant tintamarre dont le début est pour le moins de mauvais augure ; mais quand on songe aux 20 dollars qu'en coûtera le son

à chaque baptême, et aux 50 à chaque enterrement, nous sommes portés à souhaiter tout de bon qu'il ne naisse et ne meurt plus personne à l'avenir." *Aurora.*

*Loges orangistes.*—Ogle B. Govan, grand-maître des loges orangistes en Canada, a publié dans le *Statesman* de Kingston sa résignation comme tel, et a pris occasion d'en recommander la désorganisation. Son écrit porte à 20,700 le nombre des orangistes dans le Haut-Canada.

## NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu les nouvelles d'Europe jusqu'au 5 du courant, inclusivement.

Elle ne contiennent rien d'un intérêt bien marquant.

Le procès de M. O'Connell est fixé, dit-on, pour le 17 Janvier. Les affaires de l'Irlande paraissent avoir pris une attitude plus tranquille.

Dans les Indes les assassinats continuent. Outre Shere Sing et toute sa famille, il paraît maintenant certain, que Dewan Sawn Mull, souverain du Mooltan, ainsi que Herah et Zoolab Sing ont été assassinés.

Dhulep Sing, un enfant de six ans, a été placé sur le trône du Punjaub. On ne sait pas bien si lord Ellenborough, gouverneur général des Indes a dessein d'intervenir pour mettre fin à cet état d'anarchie; mais le rassemblement, qu'il a fait, d'une armée de 30,000 à 36,000 hommes sur les frontières du Punjaub, donne lieu de croire qu'il ne tardera pas à prendre une part active dans ces troubles, et mettra une fin à ces horribles atrocités, qui déshonorent l'humanité.

Par cette intervention, le Punjaub, qui contient une population de 4,000,000 d'âmes avec un revenu de £2,000,000, sera probablement réuni aux possessions immenses que l'Angleterre possède déjà dans les Indes Orientales.

Le commerce avec la Chine est dans l'état le plus florissant.

## LA JUSTICE DIVINE.

## CHAPITRE VI.

Paul et Albert étaient nonchalamment étendus dans de vastes fauteuils et devant un grand feu dont ils se disputaient les tisons.

—Oui, disait Paul, dans deux ou trois jours on demande pour moi Mlle. Marie Dufresnay, et me voilà marié.

—Je ne t'en félicite pas.

—Chacun son goût: Pour moi, vois-tu, il n'y a rien au dessus de Mlle. Marie!

—Enthousiasme de poète! tu ne diras plus cela dans dix mois, et alors: Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, tu regretteras ta liberté.

—Et en quoi ne serai-je pas libre, s'il vous plaît?

—Serai-tu libre de fumer et de boire seulement?

—Tout cela est bien prosaïque auprès de Mlle. Marie.

—Tu crois cela! mon cher, le plus beau roman est ennuyeux quand on l'a lu. Et nous aimons tout le nouveau-té pour faire de bons mariés.

—Sois tranquille; si je m'ennuie, les distractions ne me manqueront pas. Je ne vais pas m'enfermer dans un hermitage, et le monde ne sera pas plus triste, parce que je serai marié.

—Je te vois déjà sous les griffes d'une femme jalouse.

—Je ne hais pas le drame, comme tu sais;

—Si mademoiselle Marie t'entendait!

—Elle ne m'entendra pas. Nous sommes trop aimables en sa présence et nous supposons toujours que la vie sera trop courte pour notre bonheur.

—Tu sais combien de fois tu as fait cette supposition?...

—Ce n'est plus la même chose. Mlle. Dufresnay a un caractère et des goûts qui me conviennent parfaitement: son esprit me plaira toujours; sa faiblesse m'émeut, et avec mes idées chevaleresques, je serai heureux de lui servir d'appui; en un mot, elle réalise admirablement le type de femme que j'ai tant de fois rêvé.

—Marie-toi, Marie-toi! s'écria Albert, tu en es digne! Et puis, c'est le seul moyen de t'en faire passer la fantaisie.

En effet, au bout de quelques semaines, Paul avait épousé mademoiselle Dufresnay: et huit jours après le mariage, joyeux et plein d'illusions, on entreprenait un grand voyage qui devait durer quatre à cinq mois: on allait passer les derniers jours de l'hiver en Italie; visiter la Suisse au soleil de mai, et revenir par les bords du Rhin. Cependant, sur le point de se séparer, Henriette et Marie pleuraient.

—Va, disait Henriette; tu es heureuse, je ne demande rien de plus.

—Pourquoi n'at-tus pas voulu venir? répondit Marie, je sens que tu me manqueras.

—Sois tranquille, reprit Henriette en souriant à travers ses larmes, il ne te manquera rien avec un si aimable compagnon. Adieu. Ecris-moi souvent.

Les premières lettres que reçut Henriette étaient charmantes et respiraient une franche gaieté. On s'y plaignait bien un peu de la fatigue: "Mais on voyait de si belles choses, disait Marie, que l'on n'avait plus le droit de se plaindre."

Un peu plus tard elle écrivait de Rome: "Ma chère amie, depuis huit jours je suis à Rome, et quoique chaque heure de notre séjour fût comptée, numérotée, étiquetée, je garde la chambre et presque le lit, tant je suis accablée de fatigue. Le premier jour, j'ai voulu faire la courageuse et je suis

allée à Saint-Pierre, où il y avait grande cérémonie. J'ai très bien vu le Pape, qui m'a paru vénérable et si bon, que, rougissant de me trouver si peu dévote devant lui, j'ai fait une prière comme au temps de ma première communion! Le reste de la journée a été employé à une immense revue de ruines de toute sorte: temples, cirques, arcs-de-triomphe, colonnes, aqueducs, bords, etc. Le tout très curieux, mais mortellement ennuyeux dans l'état où je me trouvais. Le soir j'avais la fièvre et je ne me levai pas le lendemain. Juge si j'étais contrariée. Pour Paul il a d'abord fait mine de ne vouloir pas me quitter, mais j'en ai eu pitié et l'ai prié de me faire quelques commissions et emplettes. Ma chère, il n'était jamais sorti d'un pied si lesté! Il est vrai que depuis deux ou trois heures il gisait sur un sofa comme une ruine romaine, et qu'enfin il sortait pour m'être agréable. Cette indisposition m'a fait faire une belle découverte: pour m'occuper et désennuyer Paul pendant les heures qu'il me consacrait, j'ai loué un piano. Tu sais avec quel empressement Paul nous tournait les pages et avec quel enthousiasme il nous applaudissait. Eh bien, en lui jouant nos belles symphonies de Beethoven, ne me suis-je pas aperçue qu'il bâillait, mais comme un malheureux qui s'abîme d'ennui! Qu'as-tu donc, lui dis-je?—Je trouve cela un peu long, répondit-il; sais-tu qu'il y a deux heures que tu es au piano, tu dois être fatiguée? Je l'étais véritablement et n'en disais rien, pensant lui faire plaisir.—Qu'importe, si je t'amuse,—Tu sais que je ne suis pas musicien?—Non, mais tu m'as dit aimer passionnément la musique, et surtout Beethoven.—On dit toujours cela dans le monde, me répondit-il en bâillant de nouveau; mais, entre nous, tu vois l'effet que produit sur moi la musique. Je l'aurais battu si la surprise ne m'avait pétrifiée. Il voulut sourire; je le trouvai affreux. Véritablement tu ne saurais croire combien cette découverte m'a désenchantée. Sans doute ce n'est pas là un grand malheur, mais pourquoi aussi ne se pas montrer tel qu'on est? Je ne veux pas répondre à ce vilain pourquoi, il me ferait dire des choses dont j'aurais peur."

Henriette soupira en lisant cette lettre et demeura pensive: elle aussi craignait de répondre à ce: "Pourquoi ne pas se montrer tel qu'on est?" Et ce fut avec une certaine anxiété que, plus tard encore, elle ouvrit le volumineux journal que lui adressait Marie. (Car celle-ci écrivait presque chaque jour, mais n'envoyait ses lettres qu'à d'assez longs intervalles.) "Que je te regrette, ma chère enfant, disait Marie, et pourquoi ai-je pu consentir à me séparer de toi? Tu devais nous suivre et ne me pas quitter: je le sais, tu as craint de nous gêner, de troubler notre tête-à-tête; et quoique je te désirasse vivement, je n'ai pas assez insisté, hélas! sous l'empire aussi d'une illusion! Simples que nous étions, est-ce qu'un tête-à-tête peut durer six mois? Il y'en a à peine trois que nous sommes partis, et depuis longtemps déjà Paul s'ennuie et saisit toutes les occasions de nous mêler même à des étrangers, à des inconnus. Si tu étais avec nous, tu suffirais à tous nos caprices: ta gaieté rendrait Paul en haleine; ta présence, en le rendant moins familier, le rendrait plus attentif; et au moins je te verrais, je te parlerais, et tes bonnes paroles remettraient un peu ce pauvre cœur qui s'effraie parfois, sans trop savoir pourquoi. Ah! que je donnerais tous les monuments de la terre pour le doux visage de mon Henriette! Mais, vas-tu me dire, n'est-ce pas un peu de ta faute si ton mari s'ennuie? As-tu fait assez d'efforts pour surmonter ce penchant qui te porte à la mélancolie? N'as-tu pas trop laissé ton mari livré à lui-même, négligeant ce qui aurait pu l'occuper ou le distraire? Non, non, ma bonne amie, je t'assure que ce n'est pas ma tristesse qui a provoqué la sienne. Dès que je me suis aperçue que ma compagnie ne suffisait plus à Paul, j'ai redoublé de gaieté: j'ai fait tour à tour l'aimable, la savante, l'intrépide! L'aimable: apparemment que je ne l'étais plus assez; la savante: cela abouissait toujours à des disputes, parce que mon illustre mari s'est aperçu, ô honte! qu'il savait moins de géographie et d'histoire que moi; l'intrépide: pour ce rôle-là, je me déclare incapable; les excursions me brisent, d'autant plus que Paul a des jambes de chamois et une curiosité de moineau. Je le suivais pourtant, mais tirée et traînée plutôt que soutenue par ce bras jadis si délicatement protecteur. Que dis-tu de ce jadis? Eh! oui, on fait du chemin en trois mois! Anéantie par ces courses continuelles, j'ai pris le parti de rester à l'hôtel, autant que je le peux, et je laisse Paul courir avec des catnavanes de Français et d'Anglais. Ai-je tort? Je ne le crois pas; car sans parler de ma faiblesse, il n'est vraiment pas possible à une femme de voyager comme un homme. J'admire tous ces chefs-d'œuvre que nous visitons, mais je voudrais les admirer à l'aise... Henriette, Henriette, que n'es-tu près de moi! je te dirais peut-être ce que je ne peux pas écrire."

La lecture de cette lettre jeta Henriette dans un tel émoi que, si elle l'avait pu, elle fût aussitôt partie pour rejoindre son amie. Car de savoir sa chère Marie loin d'elle et triste, et peut-être malade, lui était une insupportable pensée. De ce moment elle compta les heures et les jours, ne pensant plus qu'à l'heure et au jour si désiré de la réunion. Enfin elle reçut ce dernier billet: "Nous arrivons, nous arrivons, chère Henriette, c'est le plus beau moment de notre voyage. Rome est divine, Naples superbe, Venise étonnante, mais Paris, Paris! je ne veux plus voir et admirer que Paris; non pas ses magnificences, non pas ses merveilles, mais l'unique et chère maison où, en descendant de voiture, je retrouverai Henriette. Ah! bien-aimée, quelle folie de faire souffrir le cœur pour contenter l'esprit! Non, non, plus de séparation entre nous. Je n'aurai pas appris vainement de quel prix est pour moi la vieille amitié. A bientôt!"

On arriva: et la première chose que remarqua Henriette, ce fut l'extrême abattement de Marie, mal déguisé sous ses joyeux sourires. Aussi lors

que, après le tumulte du retour, les deux amies se trouvèrent seules, elles se jetèrent en pleurant dans les bras l'une de l'autre pouvant à peine se parler à travers leurs larmes.

— Pauvre amie, s'écria Henriette en serrant étroitement les mains de Marie, tu n'es pas heureuse?... Est-ce possible, vraiment ?

— J'ai tort, Henriette, j'ai tort de m'émouvoir ainsi... Certainement je ne suis pas malheureuse, et je n'ai pas le droit de me plaindre. Seulement... oui, je pleure sur les belles illusions que je ne croyais pas voir si tôt s'évanouir. Les épreuves viennent plus tôt que je ne m'y attendais, et je ne suis pas préparée.

— Parle-moi, Marie, parle-moi ; tu sais que je dois partager tes peines et que je réussis quelquefois à les adoucir.

— Je le sais, je le sais ; et je suis encore trop heureuse de le savoir ! Ah ! que j'ai fait de réflexions depuis quelque temps : elles sont, il est vrai, tardives et amères pour moi ; mais au moins tu en profiteras, chère amie. Mon grand malheur, vois-tu, ça été de me marier sans connaître mon mari : c'est jouer le plus terrible des jeux de hasard ! Mais nous le trouvions cependant aimable, spirituel, instruit, généreux, en notre présence, Henriette ; dans ses paroles, dans quelques actions, futiles que nous rehaussions jusqu'à un point ridicule ! Et nous savions aussi qu'il n'y a que des apparences dans le monde, et que chacun y joue un rôle dont il dépouille le costume en rentrant chez lui. Nous le savions si bien que nous avons ri cent fois des prétentions maladroites et des gaucheries ridicules d'un grand nombre de malhabiles ; hélas ! en applaudissant ceux qu'il nous trompaient le mieux. Pouvions-nous faire autrement ? J'avoue que la frivolité de notre éducation, nos habitudes, nos lectures, nous jetaient naturellement dans ce travers. Cependant, quand il s'agit de mariage, nous sommes toutes averties, par de secrètes terreurs, que c'est chose sérieuse ! Le monde, d'ailleurs, n'essaie guère de nous tromper là dessus que quand il s'agit de nous. Et nous savons par lui, longtemps à l'avance, au sujet de mille autres, toutes les conséquences de ces folles unions. Malgré cela, notre aveuglement est le même : il est charmant ! disent les jeunes filles ; il est riche ! disent les parents ; et sans en demander davantage, on s'engage pour le vie !... Un peu de réflexion, quelques heures ou quelques jours d'examen sérieux nous rendraient au moins indécises. Ah ! Henriette, que te dirai-je ?... Si nous prenions tout le temps nécessaire pour bien connaître l'homme auquel nous devons appartenir, nous ne serions peut-être pas dames à dix-huit ans, mais nous serions certainement moins à plainte à vingt-un !...

— Tu n'as dû bien souffrir pour acquérir tant d'expérience en si peu de jours ! Mais enfin vous êtes jeunes tous les deux, il n'y a pas six mois que vous êtes mariés, ne pouvez-vous pas attendre et préparer un meilleur avenir ?

— Ma chère Henriette, je le répète, je n'ai pas encore le droit de me dire malheureuse ; mais j'en ai assez vu pour n'avoir plus de bonheur à espérer.

— Mon Dieu ! est-ce possible ? s'écria Henriette toute consternée, tu me fait trembler !

En six mois, quelque court que soit ce terme, lorsqu'on ne se quitte pas d'un jour, on apprend à se connaître. Or, je puis te le dire à toi, j'ai été trompée sur tout : le caractère de Paul n'est ni méchant, ni mauvais, mais il est gâté, dans toute la force de ce mot ; dès lors il n'y a plus de remède en ce monde ! Veux-tu des détails ? Eh ! bien, toutes ces qualités que nous remarquons à l'envi se sont aussitôt changées en de déplorables contraires : cet esprit si fin, si délicat, si poétique, est devenu rude, grossier, matériel : aux manières aimables et polies ont succédé un sans-gêne et une liberté parfois insoutenables. Faut-il le dire ? cette grande affection tant promise deviendra bientôt, je le pressents, ennuyeuse et gênante ! Et ne crois pas que j'exagère ; je sais bien que l'intimité et la familiarité du mariage ne comportent pas longtemps les allures chevaleresques des jours qui l'ont précédé ; quelque prix qu'on attache à ces souvenirs on serait ridicule de vouloir les faire revivre, je le sais. Mais au moins, de toutes ces belles promesses, de toutes ces grandes démonstrations, ne doit-il pas rester, lorsqu'on est fait l'un pour l'autre, un attachement solide et inébranlable, une mutuelle condescendance, une franchise digne et honnête ? Le plus fort ne doit-il pas soutenir le plus faible ? Chacun ne doit-il pas sacrifier quelque chose de ses goûts pour assurer la satisfaction commune ? Vois, Henriette, nous nous aimons toutes les deux : nous avons des humeurs, des vivacités, des défauts ; nous nous les reprochons parfois, nous en rions souvent, nous nous aimons toujours et par dessus tout. Ah ! comment tout cela finira-t-il, j'ose à peine me le demander ? Ne pleure pas, chère amie, j'ai quelque fermeté dans le caractère, et je suis décidée à faire preuve de patience. Quand je serai trop oppressée, n'aurai-je pas ma bonne Henriette pour m'écouter, me plaindre et me consoler ?

— Toujours, Marie, toujours ! je ne veux plus te quitter, et je veux te défendre contre tous !... Mais je crois rêver en t'écoutant ! Toi, si bonne, si douce, si aimable ! que nous avons toujours considérée comme une âme accomplie ! dont nous nous sommes toujours disputées l'amitié !... déjà si éprouvée, si délaissée ! Oh ! c'est injuste !

— Tais-toi, tais-toi : j'entends Paul rentrer avec M. Albert.

#### DECES.

A St. Aimé, le 19 du courant, à l'âge de 57 ans, Dame Josephite Bourgeois, épouse de Louis Durocher, Ecr., ci-devant de St.-Antoine ; elle était très spirituelle, chérie de son époux, d'un fils unique et de plusieurs orphelins qu'elle a élevés ; elle fut l'exemple de sa paroisse, la mère des pauvres, aimée et respectée de tous ceux qui l'ont connue. *Communiqué.*

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

#### AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St.-RÉMI en s'adressant au curé du lieu.

P. BEDARD, Ptre.

St. Rémi, 18 décembre 1843.

#### HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSCRIPTEURS POUR L'HISTOIRE DU CANADA, qui désireraient avoir le Vol. 1er. avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera aussi à vendre.

M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre.

M. B.

22 Déc.

#### P. E R D U .

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

#### NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STANNE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,

PETIT MANUEL

DE

L'ARITHMÉTIQUE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

#### RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

#### RECUEIL DE LITANIES A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

DES CARTES DE TEMPERANCES TOTALE ET PARTIELLE.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRIS pour l'année, et CINQ PIASTRIS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	3d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4s.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.